

# Participation de la CAGB au financement d'une étude préalable à la réalisation d'une opération d'habitat sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saône

**Rapporteur : M. Robert STÉPOURJINE, Vice-Président**

AVIS		
Commission n°3		Validation du Vice-Président
Séance du 24/11/05	Favorable	Le 12/01/05
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

Inscription budgétaire	
Budget 2006 Imputation : 65.70	Solde avant opération : 19 816 € Montant de l'opération : 13 969 € Solde après opération : 5 847 €

## **I. Contexte**

Dans le cadre du futur Programme Local de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon tient à accroître l'offre de logements, et notamment celle de logements publics. La création de secteurs d'habitat de qualité passe par la réalisation d'une opération d'aménagement (ZAC par exemple) nécessitant des études préalables sous maîtrise d'ouvrage communale.

Ces pré-études doivent permettre aux communes :

- de se prononcer sur l'opportunité d'une opération d'aménagement à vocation principale d'habitation,
- d'arrêter précisément un programme d'aménagement et les modalités de réalisation,
- d'estimer les investissements nécessaires et les subventions potentielles.

Ainsi, le Conseil Communautaire du 30 septembre a approuvé le principe et les modalités de participation au financement des pré-études d'habitat dans le cas où le secteur identifié comporte une part significative de logements publics (supérieure ou égale à 20%).

La dépense subventionnable est égale au prix hors taxes de l'étude, plafonnée à 100 000 €, et le taux de subvention (plafonné à 30%) correspond au pourcentage de logements sociaux de type PLUS et PLA-I que souhaite réaliser la commune dans le cadre de l'opération d'aménagement

## **II. Objet**

La commune de Saône, suite à sa délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2005, a transmis un dossier complet relatif à la réalisation par la Société d'Équipement du Département du Doubs (S.E.D.D) d'une étude préalable à la création d'un nouveau quartier d'habitat dans les secteurs « Le Nid », « la Gilleroye », « la Combe Bernard », sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée. Le dossier comprend :

- une délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2005 sollicitant l'attribution d'une subvention de la CAGB et précisant l'engagement de la commune en matière de logement social à savoir 20% pour cette opération,
- un cahier des charges de l'étude,

- une proposition d'intervention du prestataire : note méthodologique et décomposition du prix global et forfaitaire d'un montant de 69 845 € HT,
- le plan de financement de l'étude qui mentionne une subvention de la CAGB d'un montant de 13 969 €.

L'étude préalable, d'une durée prévisionnelle de 6 mois, porte sur une superficie d'environ 12 hectares qui devrait à terme permettre l'accroissement de l'offre de logements, notamment publics, de manière conséquente dans la commune de Saône et dans le secteur du Plateau.

**M. GUYON et Mme PETITJEAN ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 13 969 € à la commune de Saône pour le financement de l'étude préalable.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0